

Un de leurs chats est empoisonné, un autre s'est fait tirer dessus

Zudausques. Un an après l'empoisonnement de leur chat Grisou, ce couple de Zudausques a retrouvé un autre de ses félins avec des plombs dans le corps. Remontés, ils comptent bien obtenir justice.

**Théo
Videcoq**

Journaliste
saintomer@lavoxdunord.fr

Manuel et Harmonie Lauwerière-Garnier sont sans aucun doute des amoureux des animaux. En témoignent boucs et poules qui flânent paisiblement dans la pâture juste à côté de leur maison à Zudausques. Au sein du domicile, cinq chats complètent la famille. Début août, l'un d'eux, Aaron, a été retrouvé boiteux, sans toutefois paraître souffrant. En le caressant, Manuel Lauwerière a senti « comme une boule ». Il a d'abord pensé à un kyste.

Trois impacts de plomb

C'est en allant lui faire passer une radio chez le vétérinaire que le couple a découvert qu'il comportait en réalité trois impacts de plomb, signifiant que l'animal s'était fait tirer dessus. Sans grande conviction, une plainte a été déposée à la gendarmerie. En parallèle, un signalement a été fait à la SPA, à la Fondation Brigitte-Bardot et à la direction départementale de la protection des populations (DDPP). Aaron a été opéré jeudi dernier. Les balles désormais extraites, cela va

permettre de déterminer s'il s'agit de grenailles, c'est-à-dire de petites billes de plomb contenues en nombre dans une cartouche de chasse, ou de plombs de carabine. Et ainsi de savoir si l'animal s'est fait tirer dessus une ou plusieurs fois. Les Zudausquois entendent bien faire du bruit à propos de cette histoire, dans l'espoir que le coupable soit retrouvé. Des flyers, faits par leurs soins, ont été imprimés et distribués dans les boîtes aux lettres pour alerter le voisinage. « On est en colère, on ne peut pas ne rien dire. Ces gens-là font du mal aux familles, pourquoi font-ils ça ? », s'interroge Harmonie Lauwerière.

« Un acte inadmissible et condamnable »

D'autant plus que cet incident arrive près d'un an après la mort de Grisou, un autre de leurs chats. Manuel et Harmonie l'avaient retrouvé décédé dans leur jardin, alors même que « la veille, il allait très bien. » L'autopsie démontra que le matou âgé de 12 ans avait été empoisonné. Était-ce volontaire ou un pur accident ? Les Zudausquois penchent davantage pour la première option. « Ce fut un traumatisme. » Là encore, une plainte avait été déposée, puis classée sans suite



Harmonie et Manuel espèrent de tout cœur que l'individu qui a blessé leur chat va être identifié.

par manque d'éléments.

« Cet acte est inadmissible et bien évidemment condamnable », dénonce Didier Bée, maire de Zudausques, qui rappelle néanmoins qu'il ne peut pas faire grand-chose à son niveau, à part « laisser l'enquête suivre son cours ». Le flyer de Manuel et Harmonie a été relayé sur la page Facebook de la commune et « lors du prochain municipal, qui a lieu lundi 12 octobre, nous allons prendre une délibération pour nous porter partie civile ». ●

+ Plusieurs animaux empoisonnés au Témik il y a quelques années

Ce n'est pas la première fois que Zudausques est exposé pour des faits de maltraitance animale. En 2018, 2020 et 2023, des boulettes de Témik avaient été retrouvées par des habitants dans le lotissement du chemin de la Taillette. Un puissant pesticide interdit depuis 2003 en France, reconnaissable par ses petits grains noirs, et dont la présence avait été recensée sur des talus, des trottoirs et même dans le jardin d'une maison. En plus de susciter la peur dans le village, car fatal pour l'humain, ce poison a été responsable du décès de plusieurs chats et chiens. ●